

SAS BIOPOMMERIA
ZAC des Champs de Lescaze
CS 90021
47310 ROQUEFORT
05 53 77 97 44

Roquefort, le 6 décembre 2017

Objet : Éléments de réponse au courrier de l'avis de l'Autorité environnementale

Madame, Monsieur,

Par courrier 04 Octobre 2017, vous nous faites part de l'avis de l'Autorité environnementale concernant le dossier de demande d'autorisation d'exploiter l'unité de méthanisation Biopommeria sur la commune de SEVREMEONT (anciennement LA POMMERAIE SUR SEVRE), déposé auprès de vos services le 21 Novembre 2016.

Ci-après, veuillez trouver les éléments de réponses aux remarques de cet avis appelant à certains éclaircissements. Dans le présent courrier, nous avons souhaité citer les demandes de l'Autorité environnementale, dans un souci d'exhaustivité et d'apport de réponses complètes et détaillées.

Nous espérons que ce complément vous permettra d'appréhender au mieux les caractéristiques de notre projet. Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter de nouveaux compléments ou répondre à vos demandes au cours d'un entretien.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

SAS BIOPOMMERIA

Remarque 1 : Il est à regretter que pour certains sites de stockages déportés, qui pourraient à priori ne présenter que des enjeux limités, l'exploitant n'ait cependant pas apporté de justification quant au niveau d'état des lieux retenu.

Les études faune/flore ont pu être réalisées dans les zones où il a été identifié qu'un impact éventuel pouvait effectivement apparaître, notamment au regard de la biodiversité. Dans les autres cas, les enjeux ayant été identifiés comme limités voir inexistants, il a été évalué qu'un inventaire n'était pas nécessaire pour compléter les diagnostics déjà existants.

REFERENCE

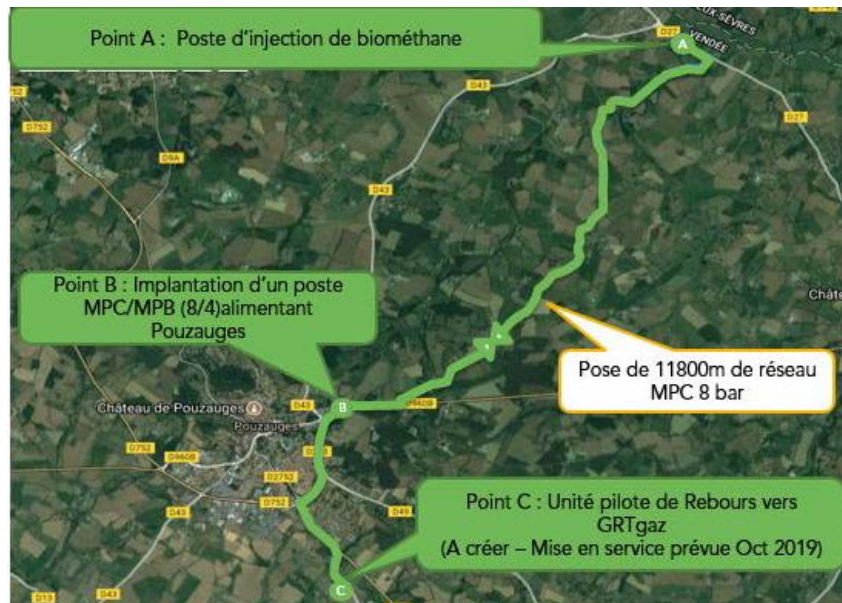
Néant

Remarque 2 : Quand bien même le dossier relatif à la canalisation de transport de gaz ne relève pas directement de la SAS Biopommeria, le présent dossier aurait du porter une première appréciation des incidences probables des travaux de GRT Gaz dans la mesure où c'est bien l'unité de méthanisation qui est à l'origine de la création de cette conduite de raccordement de 4.7 km au réseau de gaz.

Le biométhane produit à partir du biogaz épuré peut être injecté dans le réseau de gaz GrDF.

Le projet BioPommeria bénéficie d'une solution de raccordement au réseau de gaz GrDF. Ce projet a été choisi par GRTgaz et GrDF pour être un projet pilote au niveau national pour développer le « Rebour ». Cette solution consiste en une injection conventionnelle à basse pression sur le réseau GrDF. En parallèle, sera installé par GRTgaz un poste de compression entre leurs réseaux de distribution et de transport respectifs de manière à ce que la production de biométhane soit remontée sur le réseau de transport GRTgaz lorsque la consommation n'est pas suffisante sur celui de distribution GrDF.

Il s'agit d'une procédure d'autorisation parallèle portée par le gestionnaire de gaz, et non le pétitionnaire de la SAS Biopommeria. L'étude de faisabilité technique et économique a bien été réalisée et validée par GrDF. Ci-dessous la carte du raccordement au réseau GrDF et l'implantation du poste de rebours par GRTgaz :



Sur le site BioPommeria, la position du poste d'injection sera inchangée. La solution conventionnelle présentée dans le dossier était majorante puisque la pression aurait été supérieure en cas d'injection directe sur le réseau de transport GRTgaz.

REFERENCE

Partie I : Présentation technique – § 1.6.2. Valorisation des produits de BioPommeria – page 1-66

Remarque 3 : [...] Il convient de rester vigilant quant aux difficultés éventuelles qui pourraient survenir du fait d'un dimensionnement théorique des volumes de stockage de digestat qui pourrait s'avérer à terme insuffisant en cas de périodes climatiques défavorables à l'épandage qui se prolongeraient.

Les stockages sur site et les stockages déportés permettront une capacité de stockage totale de plus de 6 mois vis-à-vis de la production annuelle. La société Biopommeria dispose ainsi donc d'un maximum de sécurité et d'une souplesse suffisante dans la gestion des épandages, conformément aux périodes d'interdictions réglementaires. La répartition et le positionnement des stockages est le suivant :

N°	Nom de l'exploitation	Adresse du stockage	Code Postal	Commune	Type	Capacité (m3)	Parcelle
1	Biopommeria	ZI du Val de Sèvre	85700	La Pommeraie-sur-Sèvre	Cuve	5000	A 2128 et A 1990
2	EARL LA SOURCE	La Buzenière	79140	Brétignolles	Cuve	5000	ZA 2
3	Earl La Fouragerie	La Tréculière	85260	Mormaison	Lagune géom. Existante	1000	ZK 173
4	Earl La Fouragerie	Sainte Marie	85670	Saint Christophe du Ligneron	Lagune géom.	500	ZB 39 a
5	Gaec Vallons de la Boulogne	Le Grand Chatenay	85170	Saint Denis la Chevasse	Lagune géom.	1500	D1527
6	EARL LA GRILLIERE	La Rambaudière	85130	St-Martin-des-Tilleuls	Lagune géom.	2000	C 399
7	EARL LES GOURDINES	La Bouchatière	85120	La Tardière	Lagune géom.	500	B 1778
8	EARL LES GOURDINES	La Gironniere	85120	Saint Maurice des Noues	Lagune géom.	1500	ZV 126
9	CHAMARD Dominique	La Ralière	79310	SECONDIGNY	Lagune géom. Existante	800	A 515
10	Sylvia VINCENT	Villeneuve	79330	GEAY	Lagune géom. Existante	750	B 664
11	EARL BOISSINOT	La Sarenière	79250	Nueil les Aubiers	Lagune géom. Existante	600	K 193
12	Patrice AUGEREAU	La boulinière	79150	Voulmentin	Lagune géom. Existante	1500	356 C 399
13	Edouard JOUTEAU	Gauducheau Saint-Aubin	79700	Mauléon	Lagune géom. Existante	600	237 315 237 71
14	GAEC ALPINAIE	L'Ébaupinaie	79290	Cersay	Lagune géom.	1200	288 B 415

15	GAEC DES DEUX VILLAGES	Les Ormeaux	79150	Moutiers sous argenton	Lagune géom.	1000	B 417
16	EARL AUDOUIN	Carrefour du bois de Pitar	79150	Genneton	Cuve	5000	000 H 310

Soit 23 450 m3 de capacité de stockage.

REFERENCE

Partie 0 : Préambule et Résumé non technique – Résumé non technique - § 3. Plan d'épandage - page 15